

ASQUA

CHARTRE GESTION & QUALITE

ASQUA est votre mandataire et s'engage à réaliser la gestion de votre contrat et le contrôle de vos risques, conformément aux recommandations de la profession, en vous apportant les services suivants :

Rappeler

- les dates d'expiration pour les polices à durée limitée ;
- les préavis de résiliation, lorsque la police fait l'objet d'une modification, que vous nous avez demandée en temps utile, pouvant entraîner une révision des conditions d'origines ;
- vos obligations en vue d'éviter toute déchéance des garanties.

Vérifier

- les demandes de paiement de cotisation des assureurs ;
- la conformité des documents contractuels qui vous sont remis par rapport à vos demandes d'origine.






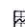
Contrôler

- l'effet des clauses d'indexation ;
- en fonction de vos déclarations, que les risques encourus restent dans le champ prévu des garanties et attirer votre attention sur les conséquences possibles d'une insuffisance ou d'une absence de couverture.

Sur demande



- Fournir, les éléments connus permettant d'établir un budget prévisionnel ;
- Apporter toutes indications utiles sur l'étendue des garanties, sans être garant de l'interprétation faite par les assureurs.

ASQUA est votre mandataire et s'engage à réaliser la gestion de vos sinistres, conformément aux recommandations de la profession, en vous apportant les services suivants :

-  Vous assister pour l'établissement d'une procédure de déclaration des sinistres ;
-  Transmettre sans délais les déclarations aux sociétés d'assurances ;
-  Tenir à jour un registre des déclarations de sinistre ;
-  Vérifier les garanties lors de la déclaration d'un sinistre ;
-  Vous assister en vue d'obtenir le meilleur règlement du dossier :
 - Vous aidez à réunir les éléments nécessaires à la bonne issue du dossier ;
 - Missionner ou faire missionner les experts ;
 - Provoquer les réunions nécessaires avec l'assureur ou les tiers ;
-  Fournir, sur votre demande, les statistiques sinistres par police.

Notre rémunération : Pour la réalisation de l'ensemble des tâches décrites ci-dessus notre rémunération est constituée par le versement de la part de l'assureur d'une commission incluse dans les primes d'assurance de chaque police.

ASQUA est votre mandataire et s'engage à suivre vos réclamations, conformément aux recommandations de l'ACPR*, en vous apportant les services suivants :

-  Une boîte mail dédiée en cas de réclamation « 1^{er} niveau » de votre part : reclamation@asqua.fr
-  En cas de réclamation « second niveau », ACPR - 61 rue Taitbout – 75436 PARIS cedex 09

ASQUA

ASQUA peut réaliser, sur demande spécifique et indépendamment des prestations définies précédemment, certaines missions ponctuelles :

- Formation du personnel sur les programmes et les polices d'assurances mis en place,
- Information sur les évolutions législatives, réglementaires, ou jurisprudentielles susceptibles d'influencer les garanties souscrites ou les risques,
- Assistance, à titre de simple conseil, pour la mise au point des clauses assurances et responsabilité dans les contrats avec les tiers,
- Elaboration, avec vous, d'outils spécifiques pour simplifier la gestion des contrats et des sinistres (Transmission de données, états des parcs, localisation des biens, résumé des polices, messagerie, etc...)
- Audit des risques et prévention,
- Gestion des recours,
- Gestion des sinistres non assurés par les polices mises en place par notre intermédiaire,
 - ⇒ Assister aux constats, visites ou expertises;
 - ⇒ Analyser les rapports préliminaires et définitifs des experts et les dires des avocats;
 - ⇒ Dans le cadre d'expertise judiciaire, contrôler la cohérence des positions de l'expert assureur, l'avocat et vos services techniques;
 - ⇒ Rendre compte des expertises, des demandes des sinistrés et obtenir des propositions d'indemnisation cohérentes avec la réalité des dommages;
 - ⇒ Effectuer toute action de relance auprès des assureurs en vue de la meilleure indemnisation des sinistres dans le cadre des polices souscrites et veiller au règlement total des indemnités;
 - ⇒ Négocier les propositions faites par l'Assureur si elles paraissent insuffisantes;
- Analyse et contrôle des statistiques sinistres des assureurs,
- Préparation, suivi et mise en place de procédures de mise en concurrence privées ou conformes aux règles des Marchés Publics,
- Etude, mise en place et gestion de montage spécifique (auto-assurance, programmes internationaux, captives, etc.).

Pour chacune de ces prestations, notre rémunération, non comprise dans la rémunération, définie à la page précédente, sera constitué par des honoraires dont le montant sera fixé d'un commun accord au cas par cas.

Pour client

Pour ASQUA

Page 2/2

WWW.ASQUA.FR
CONTACT@ASQUA.FR

POUR NOUS ECRIRE
EN CAS DE RECLAMATION

ASQUA BTP - 1BIS, RUE DU PETIT CLAMART
BATIMENT E - CS 20702 - 78941 VELIZY CEDEX
RECLAMATION@ASQUA.FR

Standard: 01 40 83 11 83
Télécoole: 01 43 50 42 75

ASQUA - btp

SIEGE SOCIAL : CENTRALE PARC – BATIMENT 5, AVENUE SULLY PRUD'HOMME – 92290 CHATENAY MALABRY
SASU AU CAPITAL DE 100 000 EUROS - SIRET 505 089 235 00038 - NAF 6622Z - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 65 505 089 235
Société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le N° 08 044 551 - www.orias.fr
En cas de réclamation ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61, rue Taïbout 75436 Paris Cedex 09
GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES